

PIAS SIS Année : 2023

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

Retournement d'un CCF lors de l'accès à un feu d'altitude

Mots clefs : accident de circulation – CCF – départ en intervention – feu d'altitude

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : XX/11/2022

Heure : 13h20

- **Contexte :** Accident survenu : de jour ; **Météo :** neige / verglas / nuageux (légères précipitations neigeuses la semaine précédente, suivies d'une période de froid avec des températures descendant en dessous des -10°C la nuit, sans redoux en journée).
- **Circonstances :** Trajet ou déplacement opérationnel : CIS – lieu d'intervention (INC)

Résumé des faits :

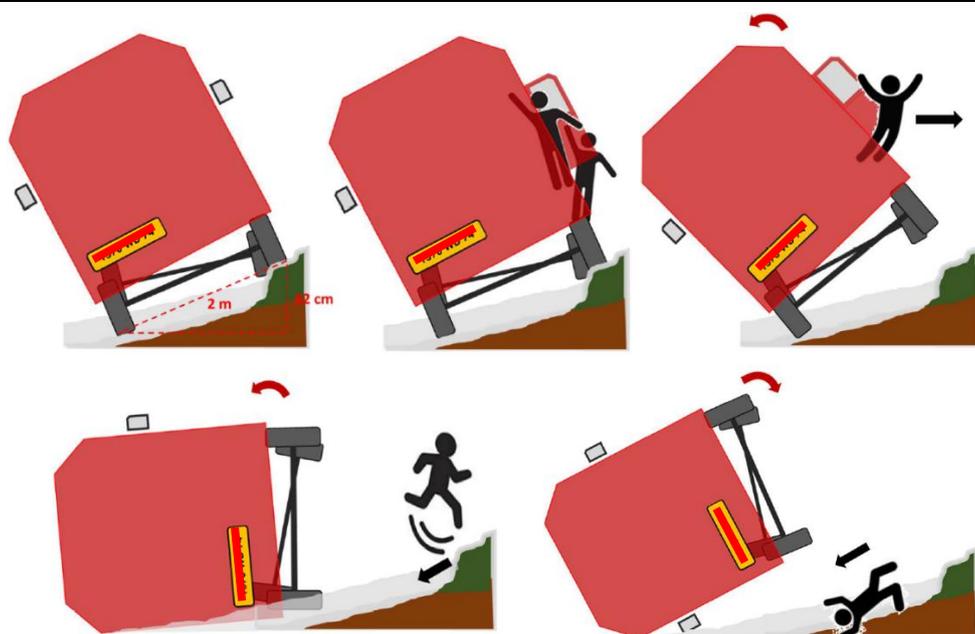
A 12h16, le CTA-CODIS reçoit un appel pour signaler un départ de feu dans un restaurant d'altitude, situé sur un domaine skiable, et rendu difficilement accessible compte-tenu de chutes de neige récentes (peu abondantes) : 2 CCF ainsi qu'une VL CDG et une Unité Légère de Sauvetage (ULS = buggy chenillé) sont déclenchés.

Arrivés au parking du lieu-dit situé au pied du chemin forestier permettant l'accès terrestre au col, lieu de l'intervention, les équipes des deux CCF s'apprêtent à chainer les véhicules (sortie d'automne/début d'hiver, les véhicules ne sont pas encore chainés à la saison). Des chasseurs redescendant du col leur indiquent alors que le chemin est praticable, et qu'il y a urgence à intervenir puisque les propriétaires attendent les secours sur place. Conducteurs et chefs d'agrès s'accordent sur une tentative d'accès sans moyens spéciaux, quitte à chainer au cours de la montée en cas de besoin.

Après avoir progressé relativement facilement jusqu'à une centaine de mètres sous le col, une portion du chemin forestier se révèle verglacé, avec une rampe avoisinant les 35%, lieu d'un premier accrochage sans conséquences entre les deux CCF. Après un chainage partiel du fait des conditions compliquées et de deux tentatives de franchissement infructueuses, la roue arrière droite du 1^{er} CCF se retrouve perchée sur un talus, occasionnant un dévers de 20 à 25% sur l'essieu avant, entre 42 et 45% sur l'essieu arrière. Pendant les manœuvres de franchissement, le conducteur est resté seul dans l'engin. Le chef d'agrès monte sur le marchepied côté passager afin d'échanger sur la conduite à tenir et en profite pour sortir le matériel non arrimé dans la cabine (casques, ARI...), risquant de blesser le conducteur.

C'est alors le CCF bascule sur son flanc gauche. Le chef d'agrès saute du véhicule, côté droit. Se réceptionnant sur le talus verglacé, il chute et commence à glisser sur le dos le long du chemin. Le CCF n'effectue pas un tonneau complet, et après avoir commencé à basculer sur l'angle supérieur gauche de sa cuve, retombe finalement sur son flanc gauche au moment précis où le chef d'agrès est à l'aplomb de l'essieu arrière. Malgré les tentatives de levage du véhicule à l'aide de plusieurs crics disponibles dans les engins, les équipes ne parviennent pas à dégager la victime, bloquée sous la roue arrière du CCF couché.

Illustrations



Conséquences	
Bilan humain	
Interne au service : 1 SPV décédé Choc psychologique pour les équipes engagées (7 SPV)	Extérieur au service : Néant
Bilan matériel	
Interne au service : 1 ^{er} CCF : Citerne percée et intégralité de l'aile gauche enfoncée, casse pièces métalliques à l'arrière (retournement / impact arr.)	Extérieur au service : 1 restaurant d'altitude complètement détruit (faute de moyens de secours arrivés sur site)

Analyse		
Fait générateur le plus probable : perte de contrôle de l'engin lors d'une tentative d'accès à la zone d'intervention avec des moyens inadaptés : CCF sans équipements spéciaux sur chemin forestier enneigé.		
Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Conducteur expérimenté mais non habitué à la conduite sur neige. Perte d'équilibre et chute de la victime lors de sa réception sur le talus, le long du chemin verglacé. Charge mentale élevée pour les équipes CCF (primo-intervenants, avec nécessité de rejoindre la ZI dans les meilleurs délais) et CTRA-CODIS (solllicitation interservices chronophage).	Néant
Organisationnels	Informations discordantes perçues au CTRA-CODIS sur les difficultés d'accès à la ZI, limitant la mise en œuvre de l'Instruction Opérationnelle départementale relative à l'engagement des moyens Feux de Forêts et d'Altitude (FdFA).	Ensemble des autres intervenants positionnés à distance au moment du retournement
Techniques	CCF montés en pneus non spécifiques neige/glace, partiellement chainés. Limites de stabilité du CCF atteintes en dévers.	Néant
Environnementaux	Accessibilité difficile en milieu montagnard et en période d'intersaison (automne/hiver)	Néant

Réaction(s) immédiate(s)
Retrait des témoins suivi d'une prise en charge psychologique rapide grâce à la priorisation immédiate de cette 2 ^{de} intervention.

Mesures de prévention
<p>Humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des spécificités FdFA en FMPA CRA-CODIS, ses enjeux et ses procédures opérationnelles dédiées. - Utilisation comme RETEX de cet accident pour sensibiliser les COD1/COD2 sur les pourcentages de dévers maximum et sur les limites d'adhérence des véhicules tout-terrain sur sols verglacés ou enneigés. <p>Organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'optimisation du fonctionnement de la salle opérationnelle (paramétrage outil d'aide à la décision, positionnement des Conseillers Techniques Départementaux, formalisme et applicabilité des Instructions Opérationnelles...). - Réflexion sur le développement du Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'identifier a priori l'accessibilité des zones d'intervention aux différents types de véhicules. - Mise à jour du PPRR, avec une réflexion sur la mise en place d'un chainage des CCF/CCR sur des dates prédéterminées. - Mise à jour de la doctrine FdFA, avec la rédaction d'un Document Départemental de Référence incluant des fiches réflexes vulgarisant la mise en œuvre opérationnelle sur ces interventions spécifiques. Les possibilités de recours aux dispositifs d'alimentation depuis les réseaux surpressés de neige de culture pour les feux sur l'emprise des domaines skiables seront à cette occasion envisagées.